

«Congolité» : Félix Tshisekedi renvoie Noël Tshiani dans les cordes

P. 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 487 du lundi 27 au mardi 28 septembre 2021 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

CENI et Confessions religieuses : Tshisekedi a choisi son camp

P. 2

Après la gratuité de l'éducation de base, le Gouvernement annonce le lancement de la couverture santé universelle

Le Cap de la gratuité de l'enseignement de base ayant été franchi, le Gouvernement s'est fixé un nouveau défi : réussir la couverture de la santé universelle. Autour du Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, l'équipe d'experts se met déjà en place pour réussir ce grand challenge. Samedi à la Primature, le Premier ministre a eu des entretiens avec le conseiller spécial du Chef de l'Etat en charge de la couverture santé universelle, Dr Roger Kamba. Le chef du Gouvernement a pris l'engagement de convoquer, très rapidement, la première réunion du comité de pilotage du Conseil national de la couverture ...

P. 12



PARLONS-EN

Attention danger !

ECONEWS

Le gouverneur de Kinshasa, la capitale de la République Démocratique du Congo, Gentyng Ngobila, a décidé d'interdire des marches politiques dans plusieurs quartiers de Kinshasa. Le tronçon compris entre le pont Matete et l'aéroport international de N'Djili a été déclaré « zone neutre » où des manifestations politiques sont interdites. La commune administrative de la Gombe, siège des institutions du pays, est également considérée comme zone neutre.

Il faut aussi ajouter à ces deux endroits, le Palais du peuple et ses alentours qui ont toujours été considérés comme inviolables.

(Lire page 2)

Restrictions de marches politiques à Kinshasa : Mbosso défie l'Hôtel de ville, LAMUKA observe

P. 4

Kinshasa veut revisiter les 13 ans de l'exécution technique et financière du contrat sino-congolais

PP. 6-8

CENI et Confessions religieuses : Tshisekedi a choisi son camp

A la CENI (Commission électorale nationale indépendante), c'est le statu quo. Qui pis est, c'est déjà l'enlèvement. Au sein de huit traditionnelles Confessions religieuses de la République Démocratique du Congo, le choix du nouveau président de la CENI a viré à une guerre des tranchées. Face au tandem CENCO et ECC, les six autres Confessions religieuses ont joué la carte de la résistance, jusqu'à ce que le blocage s'en suive. Depuis New-York, le Chef de l'Etat a rappelé avoir refusé d'interférer dans ce débat des religieux. Il est cependant conscient que le temps s'égrène, alimentant l'incertitude autour des élections de 2023. Garant de la nation, il dit avoir donné des instructions claires et nettes à l'Assemblée nationale pour faire avancer le processus électoral, en bouclant notamment l'entérinement des animateurs de la CENI. Mais, c'est encore mettre la charrue devant le bœuf, pensent certains observateurs. Quand le président de la République s'immisce dans le fonctionnement de l'Assemblée nationale, il y a un sérieux problème, relèvent-ils. Quoi qu'il en soit, dans la bataille entre le CENI et les Confessions religieuses, Tshisekedi a opté pour la neutralité. Ses opposants n'y croient pas. Ce qui alimente l'impasse.

ECONEWS

Le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a choisi de ne pas interférer dans le choix par les Confessions religieuses de celui qui devra être le président de la Commission électorale nationale du Congo (CENI). Le processus est bloqué parce que, d'un côté, la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) et l'Eglise du Christ au Congo (ECC) ont émis des doutes sur la moralité de la personnalité élue par les six autres confes-

sions religieuses après des divergences notables. D'autre part, des voix au sein de la CENCO et de l'ECC se sont élevées pour dénoncer la proximité de Denis Kadima avec le camp du chef de l'Etat.

Dans un langage réservé aux initiés, le chef de l'Etat a indiqué avoir refusé de recevoir des chefs de la CENCO et de l'ECC pour traiter de cette question: «J'ai refusé leur invitation, vous imaginez il y a six contre deux, quelle position puis-je prendre là-dedans ? Si je dis Ok, on retire, comme disent les deux

confessions religieuses qui sont minoritaires, les six autres confessions religieuses le prendraient très mal, si on impose parce qu'il y a six contre deux, les deux autres le prendront mal, ce n'est pas une affaire des politiques, c'est une affaire des confessions religieuses. Donc, ce n'est pas mon affaire».

UNE NEUTRALITÉ À PROBLÈMES

En refusant de suivre le duo Catholiques et Protestants, le Président de la République a fait un choix, certes difficile, mais plutôt clair. Il faut laisser le jeu démocratique jouer à l'intérieur de la plate-forme.

En prenant cette position, le camp des six ne peut que jubiler et les autres considérer qu'il leur a tourné le dos. Dans la position qui est la sienne, le piège peut rapidement se refermer s'il se hasarde à faire étalage de ses sentiments personnels.

Dans tous les cas, des aigris dans ce cas ne pouvaient qu'exister parce qu'il est difficile pour le chef de l'Etat de trancher dans une affaire où il est concerné et où des accusations justifiées ou pas furent de partout. En même temps, les Catholiques et les Protestants auront difficiles à accuser le chef de l'Etat qui a refusé de s'immiscer dans une

affaire qui ne concerne que des chefs religieux. D'ailleurs, de quel droit se ferait-il l'arbitre de ce litige? Au nom du bon fonctionnement des institutions, dira-t-on ?

Autant de questions qui risquent de demeurer sans réponse pour longtemps encore. Tout dépendra aussi de l'attitude qui sera affichée par les six autres confessions religieuses, du camp présidentiel et du candidat désigné, Denis Kadima. A ce dernier, il est demandé de démentir tout le mal qu'on colle à sa personne. D'ailleurs, il suffit pour lui de se comporter différemment de Ngoy Mulunda pour qu'enfin dans ce pays, il soit porté par les Congolais.

Le triomphalisme légendaire du camp présidentiel pourra également être un élément des frustrations. Les Kabund et les Kabuya doivent s'interdire de soutenir ou de condamner un camp. Dans la logique du chef de l'Etat, ils sont obligés de botter en touche. Le PPRD qui avait fait l'erreur de soutenir à bout de bras l'abbé Malumalu, le pasteur Ngoy Mulunda et Corneille Nangaa qui ont été discrédités dans l'opinion tant nationale qu'internationale.

Tout se résume dans la maturité du camp qui sortira vainqueur de ce bras de fer. La crédibilité des scrutins en dépend !

PARLONS-EN

Attention danger !

(Suite de la Une)

Si pour Gombe, tout le monde est d'accord, pour les autres coins de la capitale, notamment le district de Tshangu, cette décision pose problème. Le timing fait débat dans la mesure où cette mesure intervient à quatre jours de la marche de LAMUKA, principale force politique de l'opposition. Attention danger !

Le gouverneur Ngobila ne mesure pas l'étendue de la gravité de ces mesures liberticides. Au lieu d'élargir les espaces de liberté, Ngobila, un survivant du FCC (Front commun pour le Congo) de Joseph Kabila, est en train de se tromper d'époque.

Comment peut-on permettre la veille à un groupe de l'Union sacrée de réunir ses sympathisants à Tshangu et interdire LAMUKA à le faire en faisant de cet important tronçon une zone neutre ?

Au lieu de chercher à éteindre le feu, Ngobila s'emploie plutôt à le raviver en élargissant le cercle de la contestation.

La question que tout le monde se pose est celle de savoir à quoi s'attendre lorsque des Congolais vont refuser de respecter cette mesure irréflicie. Va-t-il ordonner à la Police de réprimer avec tous les dérapages aux conséquences incalculables ?

Attention danger ! Ngobila est en train de tisser un filet aux conséquences imprévisibles.

L'heure est venue de devoir laisser les gens manifester partout, sans restriction, à l'approche des élections.

Voilà une décision politiquement irrationnelle qui ne va nullement profiter au Chef de l'Etat, encore moins à son camp politique.

Que dit le gouverneur de la manifestation politique, organisée dimanche dans le chaudron de Tshangu par Mbozo, président de l'Assemblée nationale, et son parti, le CDR (Convention pour la République et la démocratie). 24 heures après la mesure de l'Hôtel de ville de Kinshasa, c'est Mbozo, estampillé Union sacrée de la nation, qui a été le premier à le violer. Curieusement, lui et ses sympathisants n'ont pas été inquiétés.

La décision de Ngobila dessert à tout point de vue le régime en place à Kinshasa. Elle est inappropriée sur toute la ligne.

Au président Tshisekedi d'ouvrir l'œil et le bon. Car, en 2023, il sera le seul devant le peuple lorsque viendra le moment de la reddition des comptes.

Attaque en Ituri : au moins cinq morts, des kidnappés dont un volontaire de la Croix-Rouge

ECONEWS AVEC VOA

Un village et un camp de l'armée ont été attaqués, jeudi dernier, en Ituri par de présumés rebelles ADF, qui ont tué au moins cinq personnes et kidnappé un volontaire de la Croix-Rouge de la RDC, rapporte la Voix de l'Amérique (VOA), citant des sources locales.

Les attaques, menées simultanément contre le village de Bogio et le camp des Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), a eu lieu en périphérie de Komanda, à 75 km au sud de Bunia, chef-lieu de l'Ituri. Les rebelles des Forces démocratiques alliées (ADF) sont, une fois de plus, soupçonnés.

Selon le pasteur Vaden Ngarayi, de l'Eglise adventiste à Komanda, trois civils ont été retrouvés morts et 11 maisons ont été incendiées. Les recherches sont compliquées par une forte pluie, a-t-il dit dans la matinée.



Des combattants ADF ont incendié un convoi de voitures dans le village de Maffi, territoire d'Irumu, Ituri, le 1^{er} septembre 2021.

Le président de la Croix-Rouge du territoire d'Irumu, David Beiza, a confirmé la mort de trois personnes, indiquant plus tard que deux autres corps avaient été découverts dans la brousse.

Selon lui, plusieurs dizaines de personnes sont portées disparues, supposées kidnappées par les rebelles. Mais «dix enfants et huit

vieilles femmes ont été relâchés», a indiqué M. Beiza.

Les rebelles ont fait une incursion vers 19H00 dans un quartier de Komanda «où notre agent volontaire Berogan Udaga résidait», a encore indiqué le responsable de la Croix-Rouge.

«Lui-même a été kidnappé. Nous l'avons appelé, son téléphone passait et c'est

un rebelle qui a répondu en disant: votre agent est avec nous et il ne sera pas relâché car il nous aidera à soigner nos blessés», a-t-il raconté. «Ensuite, ils ont coupé le téléphone qui ne passe plus».

«Nos hommes ont réagi» à l'attaque «mais malheureusement, nous avons enregistré cinq civils tués», a également confirmé à l'AFP le lieutenant-général Johnny Luboya Nkashama, gouverneur militaire de l'Ituri.

«La situation est sous contrôle de l'armée, j'appelle la population au calme et à vaquer librement à ses occupations», a-t-il ajouté.

Les ADF étaient à l'origine des rebelles musulmans ougandais et sont maintenant présentés par l'organisation jihadiste Etat islamique comme sa branche en Afrique centrale. De la centaine de groupes armés actifs dans la région orientale de la RDC, les ADF sont présentés comme les plus meurtriers.

«Congolité» : Tshisekedi renvoie Tshiani dans les cordes

Depuis l'annonce du dépôt de la proposition de loi sur la "Congolité", initiée par Noël Tshiani et endossée par le député national Nsingi Pululu, à l'Assemblée nationale, les réactions ont fusé de partout, les unes soutenant cette proposition de loi et les autres la rejetant. Les flèches ont été le plus lancées sur le Prédésident de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, à qui on a attribué, à tort, la paternité de cette proposition de loi. Et depuis les Etats-Unis où il est intervenu à la Tribune des Nations Unies lors de la 76^{ème} Assemblée générale de l'ONU, il a mis les points sur les "i".

En effet, interrogé par la Voix de l'Amérique (VOA) au sujet de la proposition de loi sur la "Congolité", le président Tshisekedi n'a pas mâché les mots pour donner un carton rouge à Tshiani après l'avoir acculé dans les cordes.

OLIVIER DIOSO

En marge de la 76^{ème} Assemblée générale de l'ONU à New York, aux Etats-Unis, le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, a été interrogé par la Voix de l'Amérique (VOA) sur ce qu'il pense de la proposition de loi sur la "Congolité", initiée par Noël Tshiani et endossée par le député national Nsingi Pululu.

«... Moi, je ne vais pas donner mon avis, mais je vais juste faire un constat. Car je n'ai pas envie d'entrer dans la polémique que cette proposition de loi même a suscitée. Est-ce qu'être Congolais de père et de mère suffit-il comme critère pour garantir

une bonne gestion des autres Congolais nés de père et de mère congolais ? », s'est-il interrogé, émettant, à coup sûr, un doute. Et de poursuivre : « Est-ce que cela suffit également comme critère pour servir son pays de manière loyale, fidèle et ses compatriotes de manière convenable ? Je ne crois pas parce que l'histoire même la plus récente de notre pays nous démontre qu'il y a eu des Congolais de père et de mère qui ont participé à la ruine de notre pays ! Donc, pour moi, ce n'est pas un critère ». Une manière, pour le Président de la République, de prendre ses distances avec la démarche de Noël Tshiani, un des candidats malheureux à la prési-



Le président Tshisekedi

dentielle de 2018.

Auparavant, il avait fait remarquer que « ... Tshiani est un Congolais, jusqu'à preuve du contraire, qui a le droit de penser ce qui est bon pour son pays, selon lui. C'est son droit de proposer cette loi. Donc, nous n'allons pas ici faire le procès de Tshiani, parce que nous voulons qu'il y ait la démocratie et que chacun puisse s'exprimer. Ça c'est clair ».

LA LOI TSHIANI, UN MORT-NÉ

Et d'ailleurs, à ce sujet, il s'est rappelé une de ses conversations avec un officiel

belge. Il lui a dit : « Vous savez que, chez vous en Belgique, il y a des gens qui disent tout haut ce qu'ils ont contre la royauté. Mais on ne les met pas en prison, on ne les fait pas taire. Est-ce la fin de la royauté dans ce pays ? Non. La preuve en est que le roi est toujours là. Et il est bien là. C'est la même chose pour nous au Congo ».

Le président Tshisekedi vient de damer le pion à ses pourfendeurs. Lui qui, selon ces derniers, avait été traité de tous les noms d'oiseaux et voulait imposer cette loi. Alors que, dès l'annonce du dépôt de cette proposition de loi à

l'Assemblée nationale, il avait demandé au speaker de cette chambre basse du Parlement de ne pas inscrire ce point pour examen et adoption à la session parlementaire de septembre. Cela a fait dire à de nombreux observateurs de la politique congolaise que, désormais, la proposition de loi de Tshiani est "un mort-né". Et si on était en matière de droit, on aurait dit que cette proposition de loi a été recevable, mais non fondée.

Est-ce pour cela que l'allié de Tshisekedi, en tant que membre de l'Union sacrée de la Nation, Moïse Katumbi Chapwe, et son parti politique "Ensemble pour la République" ont opté pour la langue de bois? Eux qui menaçaient de quitter cette plate-forme politique au cas où la proposition de loi de "Tshiani" était retenue et discutée à l'Assemblée nationale.

Une ligne rouge que le leader de "Ensemble pour la République" avait tracée, craignant le verrouillage de la fonction présidentielle, a fait remarquer ECONews dans son édition du 17 septembre dernier et dans laquelle le Journal notait que "Katumbi gagne sa première bataille".

Stabilité dans les Grands Lacs, conflit en Ethiopie, climat... : Blinken confiant sur le leadership de Tshisekedi/

ECONews

Washington, le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi est un partenaire qui rassure. Jeudi dernier, en marge de la 76^{ème} Assemblée générale des Nations Unies, le Président de la République s'est entretenu avec le secrétaire d'Etat américain, Anthony Blinken. L'occasion était bien propice pour le Chef de la diplomatie américaine de rassurer Félix Tshisekedi de l'accompagnement sans faille des Etats-Unis dans les grands dossiers brûlants de l'Afrique.

Les Etats-Unis croient au leadership du Président Félix Tshisekedi. A New-York, Anthony Blinken l'a confirmé sans détours.

Entre Kinshasa et Washington, les rapports sont au beau fixe. Le compte-rendu du bureau du porte-parole du département d'Etat des Etats-Unis est bien éloquent sur le sujet.

A l'issue de la rencontre Tshisekedi-Blinken, le porte-parole Ned Price a fait la déclaration suivante : « Le secrétaire d'Etat Antony J. Blinken a rencontré le président de la République Démocratique

du Congo (RDC), Félix Tshisekedi, aujourd'hui (Ndlr : jeudi, 23 septembre 2021), à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le secrétaire Blinken et le président Tshisekedi ont discuté de l'avancement des priorités mondiales et régionales communes par le biais du partenariat privilégié pour la paix, la prospérité et la préservation de l'environnement entre les Etats-Unis et la RDC. Le secrétaire a salué le leadership du président Tshisekedi en tant que président de l'Union africaine, notamment ses actions visant à renforcer les relations entre les pays de la région des Grands Lacs et à mettre fin au trafic illicite des ressources naturelles par les groupes armés dans la sous-région.

Le secrétaire Blinken a souligné la détermination des Etats-Unis à utiliser tous les outils appropriés pour mettre fin au conflit en Ethiopie, notamment l'annonce, le 17 septembre, d'un nouveau décret présidentiel autorisant l'utilisation de sanctions financières. Les deux dirigeants ont également discuté du rôle essentiel de l'Union africaine dans les

mesures d'intervention relatives à la COVID-19 et dans la lutte contre la crise climatique, ainsi que dans la médiation du différend concernant le barrage de la Grande Renaissance éthiopienne et la désescalade des tensions en Somalie ».

Pour rappel, les Forces d'opérations spéciales du Commandement des Etats-Unis pour l'Afrique (Africom) ont achevé récemment une mission d'évaluation de plusieurs semaines en RDC, pendant laquelle elles ont jaugé la capacité des Forces armées congolaises (FARDC) à appuyer la mission de lutte contre le terrorisme du gouvernement congolais ainsi que celle des gardiens de parc de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) à combattre le trafic illicite des espèces sauvages qui sert à financer les groupes armés et les terroristes dans l'est du Congo.

Cette mission d'évaluation s'est produite à l'invitation du gouvernement de la RDC et soutient l'objectif exprimé par le président Tshisekedi de rétablir la paix et la sécurité dans l'Est du pays et de lutter contre Daech-RDC/ADF dans le cadre de la Coalition mon-

diale contre Daech.

« Cette mission nous a permis de comprendre la capacité et la structure des Forces armées congolaises et d'évaluer de quelle manière elles peuvent mieux exécuter leurs plans visant à poursuivre leur mission vitale de lutte contre le terrorisme », a déclaré le capitaine Markos Magana, chef d'équipe des U.S. SOF. « En outre, nous avons pu comprendre le rôle important joué par les gardiens de parc de l'ICCN qui aident à couper une voie cruciale de ravitaillement utilisée par des personnes malveillantes dans l'est de la RDC ».

En avril 2019, le Partenariat privilégié pour la paix et la prospérité conclu par les Etats-Unis et la RDC a été établi pour souligner les défis et les opportunités communs auxquels nos deux pays sont confrontés. En février 2021, un troisième « P » pour Préservation de l'environnement fut ajouté pour refléter l'importance de la RDC et du Bassin du Congo, le « deuxième poumon » du monde, à l'égard de nos efforts de lutte contre le changement climatique.

« La promotion de la paix et de la stabilité est un élément

clé du Partenariat privilégié conclu par les Etats-Unis et la RDC, qui est particulièrement axé sur la fin des violences et des souffrances dans l'est de la RDC », a déclaré Mike Hammer, ambassadeur des Etats-Unis auprès de la RDC.

« Au cours de cette récente mission d'évaluation, l'équipe des Forces d'opérations spéciales a utilisé sa connaissance acquise en combattant Daech à travers le monde pour aider les Forces armées congolaises à estimer ce dont elles ont besoin pour mener avec succès des campagnes contre Daech-RDC et contre les autres groupes armés qui sont impliqués dans l'exploitation économique illicite des parcs nationaux de la RDC utilisée comme source de financement pour terroriser et commettre des abus contre le peuple congolais. Cette mission reflète l'appui continu et l'engagement des Etats-Unis envers les efforts du gouvernement de la RDC visant à assurer la sécurité de ses citoyens ».

Le Commandement des Etats-Unis pour l'Afrique et les Forces d'opérations spéciales sont résolus à respecter des accords mutuellement bénéfiques conclus avec des partenaires.

Restrictions de marches politiques à Kinshasa : Mboso défie l'Hôtel de ville, LAMUKA observe

L'Hôtel de ville de Kinshasa n'autorisera plus de marches politiques au centre-ville et sur le boulevard Lumumba, spécialement sur le tronçon compris entre l'aéroport de N'Djili et le pont Matete. Ainsi en a décidé le gouverneur de la ville-province de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, au terme d'une réunion tenue le 25 septembre 2021 à laquelle ont pris part différents responsables des partis et regroupements politiques. Comme mobile de ces restrictions, le gouverneur Ngobila fait mention de «la sécurisation des citoyens, la fluidité du trafic et la protection des personnes et de leurs biens».

FRANCIS M.

A Kinshasa, l'autorité urbaine a imposé des «zones neutres» où ne seront plus autorisées l'organisation des marches politiques. Il s'agit spécialement du centre-ville de Kinshasa et du tronçon du boulevard Lumumba compris entre l'aéroport international de N'Djili et le pont Matete.

Au terme d'une réunion de concertation, samedi 25 septembre, avec les représentants des partis et regroupements politiques, le gouverneur de la ville-province de Kinshasa justifie cette décision par la nécessité de «sécurisation des citoyens, fluidité du trafic et protection des personnes et de leurs biens».

Cette décision fait certainement suite aux incidents qui ont émaillé la dernière marche de LAMUKA, principale plateforme de l'opposition, organisée à Kinshasa le 15 septembre 2021. C'est aussi une façon pour l'Hôtel de ville

d'étouffer dans l'œuf la prochaine marche politique de LAMUKA, annoncée pour le 29 septembre prochain.

A ce jour, LAMUKA n'a pas encore reçu l'autorisation de l'Hôtel de ville de Kinshasa pour cette marche.

D'après Prince Epenge, l'un des communicateurs de LAMUKA, cité par actualité.cd, le gouverneur de la ville de Kinshasa a été saisi depuis le 17 septembre 2021.

«A LAMUKA, nous sommes des patriotes, des légalistes. Nous avons rempli notre part de devoir constitutionnel. LAMUKA avait déjà saisi Ngobila depuis le 17 septembre. Cela fait sept jours depuis qu'il est saisi conformément à l'article 26 de la Constitution. Nous lui avons indiqué l'itinéraire, nous commencerons au Quartier 3, dans la commune de Masina, nous allons cheminer par l'Echangeur vers le boulevard Lumumba (1^{ère} rue Limete) jusqu'à la place Triomphale.

Le gouverneur est au courant de tout cela. Mais ce qui nous étonne est que malgré les sept jours passés, il n'a pas toujours pris acte», a dit Prince Epenge. Ce n'est pas une raison, pense-t-il, d'annuler cette marche.

«La Constitution nous dit d'informer, mais contrairement à ce qu'il a fait avec la marche de l'Union sacrée, ses membres ont marché il y a de cela deux jours et il a pris acte deux jours seulement après le dépôt de leur requête, la police leur a tenu compagnie. Ils ont commencé aussi à Tshangu, ils ont cheminé jusqu'à l'Assemblée nationale. Ngobila n'a pas encore répondu officiellement, mais pour nous, cela ne pose pas problème, nous avons rempli notre part d'obligation constitutionnelle conformément à l'article 26 et Ngobila doit aussi remplir sa part puisque l'article 12 de la Constitution nous dit que tous les Congolais sont égaux devant la loi», a ajouté M. Epenge.

Avec ces nouvelles restrictions, on attend voir l'autorité urbaine appliquer la même rigueur aussi bien pour les partis de l'opposition que ceux de l'Union sacrée de la nation.

D'ores et déjà, hier dimanche, CDR (Convention pour la République et la démocratie), le parti politique de

Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, président de l'Assemblée nationale, a bravé la menace de l'Hôtel de ville de Kinshasa en conviant ses partisans à une manifestation politique au stade de Masina, dans le quartier chaud de Tshangu, sur le boulevard Lumumba. Devant une foule immense, Mboso a

lancé un vibrant appel de soutien aux institutions politiques du pays.

A peine annoncées, les restrictions de Gentiny Ngobila sont déjà foulées aux pieds. Qu'en sera-t-il avec la marche de LAMUKA de ce mercredi 29 septembre?



Republique Démocratique du Congo

Ville de Kinshasa

Gouvernement Provincial



Le Commissaire Général

Commissariat Général en charge de la Coopération Décentralisée, Francophonie et Porte-Parole du Gouvernement

Kinshasa, le 25 SEPT 2021

COMMUNIQUE OFFICIEL

Il s'est tenu à l'Hôtel de Ville de Kinshasa, ce 25 septembre 2021 sur invitation de l'Autorité Urbaine, une réunion entre son Excellence Monsieur le Gouverneur de la ville et les représentants des partis et plateformes politiques.

Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa après avoir brossé la situation sécuritaire de la Ville, notamment, lors des marches politiques organisées par différents partis politiques et leurs conséquences sur les kinois mais également les hôtes de marque, l'Autorité Urbaine a annoncé la nécessité de circonscrire les zones réservées aux manifestations afin de permettre la sécurisation des citoyens, la fluidité du trafic routier et la protection des personnes et de leurs biens.

Ainsi, s'appuyant sur le Décret-loi du 29 Janvier 1999 portant réglementation des manifestations publiques, en son article 7 alinéa 1 et 2, son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Ville a annoncé avoir identifié des zones neutres dans lesquelles aucune marche politique ne sera autorisée.

A ce sujet, tout en annonçant la prise d'un arrêté y afférent dans un bref délai, l'Autorité Urbaine a déterminé d'ores et déjà l'interdiction de marches politiques sur le tronçon allant du Pont-Matete à l'Aéroport International de N'Djili ainsi que dans le Centre-ville de Kinshasa, siège des institutions.

Fait à Kinshasa, le 25 septembre 2021

Yolande ELEBE M...

Porte-parole du
Gouvernement Provincial



« Vive inquiétude » de RSF après l'arrestation du journaliste Sosthène Kambidi

ECONEWS AVEC VOA

En République Démocratique du Congo (RDC), le journaliste Sosthène Kambidi est en prison. Il enquêtait sur l'assassinat des deux experts de l'ONU dans la région du Kasai, en 2017. Un dossier sur lequel il travaillait depuis quatre ans, aux côtés de Sonia Rolley, journaliste à RFI. Son interpellation, suivie de son incarcération préoccupent vivement les ONG de défense de la liberté de la presse.

Reporters sans frontières (RSF) a fait part vendredi de sa «vive inquiétude» à propos du journaliste congolais Sosthène Kambidi, inculpé et détenu depuis lundi soir dans l'enquête sur la mort d'experts de l'ONU en 2017 en RDC.

RSF et son organisation partenaire congolaise Journaliste en danger (JED) « expriment leur vive inquiétude concernant le journaliste de @RFI @afpr et @actualitecd détenu

depuis quatre jours par la justice militaire » dans cette affaire, a tweeté l'organisation de défense de la presse.

Le journaliste, rappelle-t-elle, «est accusé de terrorisme et d'association de malfaiteurs pour avoir été en possession d'une vidéo de l'assassinat des experts, qu'il n'a jamais diffusée et qu'il avait transmise aux autorités». «Il s'était également dit disposé à collaborer avec la justice», souligne RSF.

Selon l'ONG, «la détention prolongée de ce journaliste est d'autant plus préoccupante qu'elle s'effectue sous le regard de l'ONU qui participe aux auditions dans le cadre d'un mécanisme mis en place pour assister la justice militaire congolaise».

Correspondant de l'AFP et du média congolais en ligne Actualite.cd à Kananga, le chef-lieu du Kasai-central, Sosthène Kambidi, également collaborateur occasionnel de RFI, a été arrêté à son hôtel de Kinshasa dans la nuit de lundi à mardi.

DES PROPOS ÉTONNANTS POUR AMNESTY INTERNATIONAL

Des sources au sein de la justice militaire assuraient que le journaliste Sosthène Kambidi avait été arrêté, car il avait obtenu dès le lendemain du meurtre des informations précises sur ses circonstances et un mois plus tard la vidéo de ce double assassinat. Il était question de l'interroger sur la manière dont il avait obtenu ses informations.

Ce n'est pas la version du porte-parole du secrétaire général de l'ONU, Stéphane Dujarric : «Nos collègues du mécanisme assurent qu'à aucune étape, durant ses deux jours, M. Kambidi ne s'est vu demander de révéler ses sources. Le soutien qu'ils apportent aux autorités congolaises inclut des conseils pour que tout se déroule en accord avec les lois internationales et d'après ce que je comprends, M. Kambidi a maintenant accès à des avocats qui étaient présents durant

l'une de ces auditions»

Toutefois, Sosthène Kambidi a été arrêté dès le lundi soir aux environs de 23h40 dans un hôtel de la capitale congolaise et pendant 36h, il n'a pas eu accès à un avocat. Ce qui n'a pas empêché les experts de ce mécanisme de l'ONU de l'interroger en présence de magistrats congolais.

«D'après ce que je comprends, il a d'abord été entendu comme témoin, puis il a été entendu comme suspect. Durant tout le temps où l'équipe du mécanisme de suivi était là, ils n'ont pas eu l'impression qu'il y avait une quelconque violation de ce qu'ils comprennent de la loi congolaise», assure Stéphane Dujarric.

Une remarque qui étonne Jean Mober Senga, chercheur à Amnesty International, qui rappelle que le journaliste était sous le coup d'un mandat d'amener, avec une liste d'accusations, ce qui n'est pas le cas quand on est un simple témoin.

Le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) a, de son côté, estimé que «les autorités congolaises devraient immédiatement libérer» Sosthène Kambidi et s'assurer que la presse peut «travailler sans crainte ni intimidation dans tout le pays».

Deux experts des Nations Unies, la Suédoise Zaida Catalan et l'Américain Michael Sharp, avaient été tués le 12 mars 2017. Selon la version officielle des autorités de l'époque, ils ont été exécutés par des miliciens de la secte Kamuina Nsapu, alors en guerre contre l'armée régulière.

Le conflit a fait 3.400 morts et des dizaines de milliers de déplacés entre septembre 2016 et mi-2017 dans la région du Kasai.

Une trentaine de personnes sont accusées d'avoir participé à ce meurtre. Mais le procès ouvert le 5 juin 2017 piétine. L'ONU a désigné un expert judiciaire pour accompagner la justice militaire congolaise.

Contrat minier avec la Chine : l'heure des comptes a sonné en RDC

Soupçonnant des malversations de la Sicominex, la Société civile attend de pied ferme le rapport de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives.

ECONEWS AVEC LE POINT AFRIQUE

Le Président de la République Démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a eu beau proposer une évaluation des projets liés au contrat «sino-congolais», signé en 2008 par son prédécesseur Joseph Kabila, il y a peu de chances que cela suffise.

Les Congolais sont plus que jamais décidés à mieux comprendre comment fonctionnent les mines dans leur pays. Ils n'attendent pas cette évaluation, encore moins le rapport de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) qui porte sur la Sino-Congolaise des mines (Sicomines). Fondée il y a treize ans à partir d'une convention entre l'État congolais et la Chine, cette société est soupçonnée de malversations.

PÉKIN BOUSCULÉ SUR LE TERRAIN...

Les manifestations de riverains se succèdent depuis la mi-août, date à laquelle les autorités provinciales du Sud-Kivu ont décidé de suspendre les activités d'entreprises chinoises soupçonnées d'abus manifestes et multiples dans l'exploitation de sites aurifères dans le territoire minier de Mwenga, dans l'Est. Cette décision, bien que contestée par la ministre nationale des Mines, n'a fait que renforcer un sentiment d'injustice qui s'exprime de plus en plus au grand jour, obligeant la Chine à réagir.

L'ambassade chinoise en République Démocratique du Congo est montée au créneau via plusieurs canaux pour se défendre face aux prises de position perçues comme hostiles à la très forte présence de la Chine en RDC, à sa manière d'opérer dans le juteux secteur minier et à celle de (ne pas) tenir ses engagements. Le changement est notable, au moins sur la forme, par rapport à l'apparente lune de miel de ces vingt dernières années.

... CHANGE SA STRATÉGIE DE COMMUNICATION MINIÈRE

L'ambassadeur de Chine en RDC, Zhu Jing, a assuré que Pékin condamnait toute «exploitation illégale des ressources naturelles» en

RDC. Il a fait par ailleurs part de «la disponibilité du gouvernement chinois à collaborer avec les autorités congolaises pour sanctionner les responsables».

Plus inédit, Pékin a déclaré qu'il imposerait des sanctions aux entreprises reconnues coupables. «Elles doivent également quitter la province du Sud-Kivu», selon Wu Peng, directeur général du département des Affaires africaines du ministère chinois des Affaires étrangères. Il est rare que la Chine condamne les activités de ses propres entreprises en Afrique et ailleurs, malgré les accusations régulières d'opérations illégales, d'atteintes aux droits de l'homme et de violations de l'environnement.

UN ENGAGEMENT FORT DE LA CHINE DANS LE SECTEUR MINIER

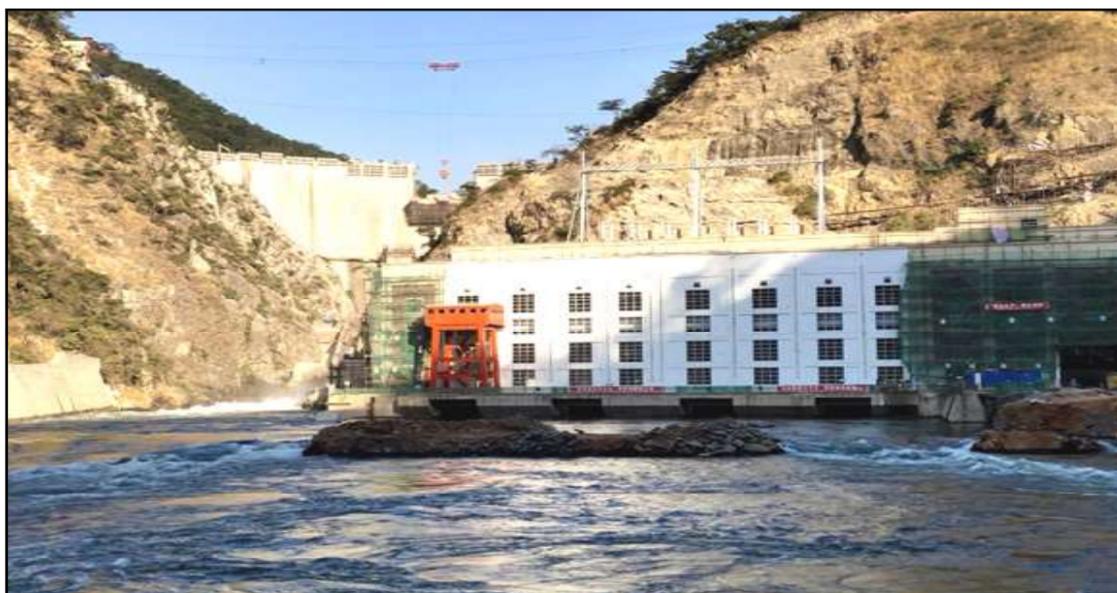
La Chine est fortement présente dans le secteur minier de la RDC, ses entreprises ayant massivement investi dans les abondantes ressources minières de ce pays d'Afrique centrale. La RDC est le premier producteur mondial de cobalt et le premier producteur africain de cuivre.

La Chine, quant à elle, est le plus grand importateur mondial de cobalt, que ses entreprises utilisent pour fabriquer des batteries lithium-ion, indispensable dans la fabrication des véhicules électriques, des smartphones, des tablettes, ordinateurs portables et bien d'autres.

Le mois dernier, le gouverneur de la province du Sud-Kivu, Théo Ngwabidje Kasi, a suspendu six sociétés d'extraction d'or appartenant ou travaillant avec des Chinois afin de «rétablir l'ordre dans l'exploitation minière semi-industrielle» et de protéger «les intérêts de la population locale, l'environnement et le respect des droits de l'homme», a rapporté l'AFP. Cela faisait suite à des semaines de tension entre les entreprises et la communauté qui les accusaient de violations du droit du travail et de l'environnement.

LE POUVOIR DE KINSHASA PRIS EN TENAILLE

Avec des questions sur les bénéfices que la RDC tire de ses propres minéraux, le pays est en train de revoir ses accords miniers avec des



Avec la mise en œuvre annoncée du barrage de Busanga (Lualaba), Sicomines pense accélérer les investissements en infrastructures

parties prenantes étrangères, notamment des investisseurs chinois. Début septembre, un documentaire du journaliste camerounais Alain Foka, intitulé «En finir avec la traite négrière en Afrique», diffusé sur YouTube, a sévèrement mis en cause les activités des sociétés chinoises en RDC. D'autant plus que le Dr Denis Mukwege, Prix Nobel de la paix 2018, y est interrogé et assimilé à «une forme d'esclavage» le comportement des Chinois.

Une commission parlementaire «d'enquête chargée de recueillir les informations les plus complètes sur l'exploitation de ressources naturelles et la protection de l'environnement», particulièrement dans le territoire de Mwenga, séjourne actuellement à Bukavu.

À la mi-mai, lors d'une visite dans la ville minière de Kolwezi, dans le Sud-Est, le Président de la République, Félix Tshisekedi, avait annoncé son intention de renégocier les contrats miniers, notamment ceux conclus avec la Chine par Joseph Kabila. Cette révision était promise au nom des Congolais qui «croupissent toujours dans la misère» dans un pays dont le sous-sol regorge d'immenses richesses minières.

Dans la foulée du discours présidentiel, les annonces se sont accélérées depuis début août. La Présidence de la République a notamment décidé d'examiner la part de l'entreprise minière publique, la Gécamines, dans une importante mine de cuivre et cobalt, TFM (Tenke Fungurume Mining), dont l'actionnaire principal est le groupe chinois China Molybdenum. Une commission va évaluer l'ampleur des réserves du site, afin de permettre à l'État de «rentrer équitablement dans ses

droits», a-t-elle promis. Élu en décembre 2018, le président Tshisekedi a rompu en décembre 2020 la coalition qu'il formait avec le camp Kabila, après deux ans et demi de cogestion conflictuelle du pays.

DE LA «RENÉGOCIATION» À «L'ÉVALUATION»

Sauf que, entre-temps, le terme «renégocier» n'est plus employé, les autorités parlent désormais d'évaluation. En effet, c'est sous l'ère du président Kabila (2001-2019) que de nombreux contrats ont été signés. Ce dernier avait négocié en 2008 l'un des plus importants contrats sous forme de troc – cobalt et cuivre contre la construction d'infrastructures – avec un consortium chinois pour un montant de 9 milliards de dollars américains, renégocié à six (6) milliards sous pression du Fonds monétaire international (FMI). Cette somme était répartie de la manière suivante : 3,2 milliards de dollars US pour créer la Sicominex, une joint-venture et trois (3) milliards pour réaliser des infrastructures nécessaires au pays.

À ce jour, près de 2,74 milliards ont été décaissés par la partie chinoise, pour l'essentiel sous forme d'investissements.

LA PRESSION MONTE AVANT LA PUBLICATION DU RAPPORT DE L'ITIE

Selon une ONG congolaise, Afrewatch, l'État congolais serait largement perdant. Dans son rapport publié en juin 2021, il apparaît clairement que la Chine et la RDC n'ont réalisé que moins de 50 % de leurs engagements. Dans le même temps, la production de cuivre était bien partie dès 2015.

La semaine dernière, le

président congolais a réitéré sa requête, alors qu'est très attendue la publication d'un rapport d'analyse de l'ITIE, produit par un consultant indépendant, portant précisément sur la Sino-Congolaise des mines.

«L'exécution des grands projets d'infrastructures inscrits dans le cadre de ce contrat avait été interrompue pour des raisons techniques liées notamment à l'insuffisance d'énergie électrique pour la production minière», a indiqué le porte-parole du Gouvernement, Patrick Muyaya. «Ce problème étant réglé par le lancement imminent de la centrale de Busanga, la mise en œuvre de ces projets devrait être relancée sans tarder».

Illustration sur le Boulevard triomphal à Kinshasa, en face du Palais du peuple, les travaux du gigantesque futur Centre culturel et artistique pour l'Afrique centrale avancent. «La pandémie de Covid-19 a stoppé beaucoup de choses, mais pas la construction» de ce centre, «financé par un don du gouvernement chinois et nouveau symbole de la coopération sino-congolaise», a tweeté l'ambassade de Chine en RDC, photos à l'appui.

Mais ce discours ne semble guère convaincre l'opinion congolaise plus perméable ces dernières semaines à des remontées du terrain très défavorables aux Chinois.

Vendredi dernier, le tweet de l'ambassade chinoise en RDC sur le centre culturel a suscité des commentaires mitigés, allant de «bravo à @AmbCHINE enRDC, @USAmbDRC n'a jamais rien offert de tel au peuple», à «cette construction énorme ne va pas nous faire oublier le pillage et l'esclavagisme entretenus par vos ressortissants».

Kinshasa veut revisiter les 13 ans de l'exécution technique et financière du contrat sino-congolais

Onze après la signature en 2008 du contrat sino-congolais, présenté comme le «contrat du siècle», l'heure est à la remise en cause des engagements souscrits de part et d'autre. Vendredi en Conseil des ministres, le sujet a été sur la table des discussions.

Au sein du Gouvernement, une Commission spéciale travaille sur ce dossier, sur base des éléments présentés autant par le ministre d'Etat en charge des ITP (Infrastructures et Travaux publics) que celui des Mines. La Commission a deux semaines pour soumettre ses conclusions à l'approbation du Conseil des ministres.

Le ministre d'Etat, ministre des Infrastructures et Travaux publics, Alexis Gisaro, a fait l'état des lieux de l'exécution technique et financière des projets d'infrastructures retenus dans le cadre du programme sino-congolais.

Sur un financement prévu de trois (3) milliards USD, le montant investi par la partie chinoise se chiffre à 825 millions USD (intérêts non compris). Ce qui dégage un taux d'exécution de 27,5% de ce deuxième volet du contrat sino-congolais. Ce montant a été affecté à l'exécution de 40 projets dont 27 sont achevés et 13 en cours d'exécution.

Un programme séquencé en six phases a été proposé pour le décaissement du solde de deux (2) milliards USD restants sur la

période 2021-2025. D'où, la nécessité de libérer les tranches de 150 millions USD prévues pour 2021 et 300 millions USD pour 2022. Le ministre d'Etat, ministre des Infrastructures et Travaux Publics a aussi suggéré au Conseil de convaincre Sicomin SA, au regard des flux de trésorerie enregistrés, à revoir son plafonnement du financement des projets d'infrastructures actuellement chiffré à 1,053 milliard USD.

Abordant dans le même sens, la ministre des Mines, Antoinette N'Samba, s'est penché sur l'exécution technique et financière du projet minier concerné par ce partenariat sino-congolais. Il en ressort qu'environ 2,454 milliards USD a été jusqu'alors effectivement investis sur un financement prévu de 3,2 milliards USD, soit un taux d'exécution de 77%.

En ce qui concerne les problèmes majeurs d'ordre juridique, technique et financier constatés dans la convention de collaboration, la ministre des Mines a suggéré notamment une évaluation de l'exécution du projet minier par une Commission interministérielle pour déterminer les dépenses engagées dans la mise en œuvre du projet et de se rendre compte du taux réel de l'exécution de la convention en vue d'envisager le futur. Intégralité du compte-rendu du Gouvernement.

ECONEWS

COMPTE-RENDU DE LA VINGT-ET-UNIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Son excellence Monsieur, le Premier Ministre, chef du Gouvernement, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge a présidé, par visioconférence, ce vendredi 24 septembre 2021, la vingt-et-unième réunion du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

I. Communication de son Excellence Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

II. Points d'informations ;

III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des ministres ;

IV. Examen et adoption des dossiers ;

V. Examen et adoption des textes.

I. COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

La communication du Premier ministre a porté essentiellement sur cinq points, à savoir :

1. De la participation du Président de la République à la 76^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies

Le Premier ministre a rappelé aux membres du Gouvernement les grandes lignes du message du Président de la République qui s'est principalement articulé autour de quatre (4) points, à savoir :

-La situation sanitaire internationale marquée par la pandémie de la Covid-19 ainsi que ses effets sur le plan humanitaire et l'économie mondiale ;

-La situation politique en Afrique et en République Démocratique du Congo en particulier ;

- Les perspectives économiques dans le monde, en Afrique et en République Démocratique du Congo ;

- La situation sécuritaire en Afri-

que et en République Démocratique du Congo.

Il a souligné que le Président de la République a salué les efforts entrepris par les États Africains pour lutter contre la pandémie à Covid-19 qui, en plus d'avoir emporté de nombreuses vies humaines, a perturbé le fonctionnement de l'économie mondiale.

Quant au retrait progressif et responsable de la MONUSCO conformément à la résolution 2556/20 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le Chef de l'Etat a rappelé la souscription de notre pays au plan de transition élaboré à cet effet par le Comité conjoint RDC-MONUSCO en collaboration avec la Société civile.

2. Rappel des lignes de conduite en termes d'engagements budgétaires

Conformément aux directives du Chef de l'Etat et au Programme d'action du Gouvernement ainsi que certaines décisions prises en Conseil des ministres, le Premier Ministre a rappelé la nécessité d'améliorer la qualité de la dépense pour que les efforts réalisés pour l'accroissement des recettes ne soient pas vains.

Cette attitude prudentielle des membres du Gouvernement en matière des dépenses devrait privilégier les investissements productifs pour le développement réel et durable de notre pays.

3. De la rentrée scolaire 2021-2022

Dans la perspective d'une rentrée scolaire fixée pour le lundi 4 octobre prochain, le Premier Ministre a engagé le Gouvernement en faveur d'une reprise des cours «apaisée» à travers le pays y compris dans des zones sinistrées où il faudra éviter les dysfonctionnements. Les ministres sectoriels con-



Augustin Kibassa Maliba, ministre des PTNTIC, présentant le compte-rendu de la réunion du Conseil des ministres.

cernés ont été encouragés à tout mettre en œuvre pour l'atteinte de cet objectif.

Par ailleurs, le Premier ministre a salué la tenue des états généraux de l'Enseignement Supérieur et Universitaire à Lubumbashi du 9 au 14 septembre

2021. La tenue de ces assises a permis de formuler et de présenter plusieurs résolutions qui seront soumises à une relecture stratégique pour leur mise en œuvre.

4. Du secteur du tourisme

Le Premier ministre a rappelé au Conseil la participation du ministre du Tourisme à la 64^{ème} réunion de la Commission régionale de l'Afrique, qui s'est tenue du 2 au 4 septembre dernier au Cap vert.

A l'issue de ces assises, la République Démocratique du Congo a obtenu, par vote, le poste de deuxième vice-président-Afrique de cette organisation, derrière la Côte d'Ivoire qui en assure la Présidence et secondée par le Kenya.

Ceci permet au pays de

regagner les sphères décisionnelles des instances internationales du tourisme et lui donner l'opportunité d'accroître son spectre touristique au regard d'énormes potentiels liés à l'écosystème environnemental.

5. Du récent naufrage d'une embarcation à Kalehe

Le Premier ministre a attiré l'attention du Gouvernement sur le récent naufrage d'une embarcation survenu sur le lac Kivu à Kalehe (au Sud-Kivu) occasionnant de morts et quelques cas de disparition de passagers.

Il a rappelé la nécessité, pour les ministres sectoriels compétents, de veiller à la sécurité des embarcations au niveau des ports, ce qui passe par le respect des textes légaux et réglementaires en la matière.

II. POINTS D'INFORMATIONS

II.1. Etat et administration du territoire

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières a présenté l'état du territoire national qui demeure généralement calme.

L'état d'esprit de la population a été marqué notamment par la participation et l'intervention à la tribune ce 21 septembre 2021, du Chef de l'Etat, à la 76^{ème} Session... Ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New-York.

Dans les grandes agglomérations, la Police nationale poursuit également les opérations de lutte contre toute forme de criminalité.

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières a informé le Conseil de la persistance des mouvements des éleveurs Mbororo dans les provinces du Nord dont le dernier afflux est signalé dans le groupement Gido, chefferie Manziga, territoire de Niangara, dans la province du Haut-Uélé.

(Suite à la page 8)

Dr Alphonse Nzomvuama revêtu de grade d'agrégé à l'enseignement supérieur en médecine

A l'issue de la brillante soutenance de sa thèse intitulée «Thromboses artérielles précoces en chirurgie cardiaque», docteur Alphonse Nzomvuama, chirurgien thoracique et cardiovasculaire, vient d'être revêtu de grade d'agrégé à l'enseignement supérieur en médecine. Hier, chef de travaux à la faculté de médecine de l'Université de Kinshasa, il entre aujourd'hui dans le cercle de professeurs de ce département universitaire.

VÉRON KONGO

Au nom du recteur de l'Université de Kinshasa (UNIKIN), le professeur Eustache Banza Nsomue qui conduisait le comité de gestion de cette Alma Mater a, jeudi 23 septembre 2021, présidé, dans la salle de promotion Mgr Gillon, la séance de soutenance de thèse ayant revêtu le docteur Alphonse Nzomvuama de grade d'agrégé à l'enseignement supérieur en médecine.

Plusieurs personnes ont rehaussé de leur présence cette séance académique, notamment ses collègues membres de la faculté et autres professeurs d'université, les étudiants en médecine, sa famille biologique et ses proches, principalement les anciens du Collège Notre-Dame de Mbansa-Mboma réunis au sein de l'ASSACOM, association dont il est membre pour avoir fait ses études secondaires dans cet établissement scolaire de grand renom.

Pour la circonstance, le jury présidé par le professeur Kintoki Vita était composé de professeurs Jean-Marie Kayembe Ntumba, Thierry Caus

(venu de France), Kibadi Kapaya, Mokassa Bakomubatane, Muzembo et Kilembe Man-zanza.

THROMBOSE ARTÉRIELLE PRÉCOCE, QU'EST-CE ?

En présentant sa thèse, le professeur-docteur Alphonse Nzomvuama a défini une thrombose artérielle précoce comme étant la constitution de caillot à l'intérieur d'une artère ou vaisseau qui alimente un organe. Il s'ensuit une diminution, voire dans les cas extrêmes, l'arrêt complet ou l'arrivée du sang oxygéné destiné à nourrir ou maintenir en vie en bon état de fonctionnement.

Cette perturbation de l'irrigation (ou de la perfusion dans le jargon médical) d'un organe est appelée ischémie.

Le professeur docteur Alphonse Nzomvuama a focalisé son étude sur trois types d'accidents, à savoir l'accident vasculaire cérébral ou AVC (atteinte du tube digestif); l'infarctus myocarde (atteinte du muscle cardiaque lui-même); l'ischémie aigüe du mésentère (atteinte du tube digestif).

L'objectif de ce travail



Le professeur docteur Alphonse Nzomvuama présente son diplôme à l'assistance

était à la fois de connaître l'incidence de ces complications et rechercher les facteurs des risques qui exposent les malades opérés du cœur à ces complications.

Au terme d'une étude de 484 heures sur neuf patients, les résultats ont montré que ces complications ont une incidence faible. L'accident vasculaire cérébral en a été la plus fréquente avec une incidence de 1,5% ; la mortalité, elle, était globalement de 5,4 % ; l'ischémie aigüe du mésentère était la plus redoutable et responsable de la mort de près de 90% des malades qui avaient développé cette complication.

Deux facteurs de risque à l'origine de la survenue de ces complications ont été mis en évidence : l'instabilité hémodynamique, c'est-à-dire l'existence d'une pression artérielle moyenne faible et l'hémorragie excessive au cours d'une intervention chirurgicale.

Or, en chirurgie cardiaque, il s'avère possible de modifier ces deux facteurs de risque et donc de contrôler la survenue de ces accidents.

Selon le professeur Dr Alphonse Nzomvuama, l'intérêt de ce travail pour la République Démocratique du Congo est que les résultats et recommandations ont été déjà mis en application dans les premières interventions de chirurgie cardiaque réalisées.

Outre les félicitations du président du jury, des professeurs Jean-Marie Kayembe Ntumba et Thierry Caus, le professeur Roger Mbungu,

doyen de la faculté de médecine, a qualifié de mémorable la journée de jeudi 23 septembre 2021, d'autant plus qu'elle coïncide à l'entrée en fonction d'un des fils de la faculté, promoteur de cette thèse, Jean-Marie Kayembe Ntumba, nommé recteur de l'Université de Kinshasa, et ensuite, la soutenance de thèse par un des membres de son département universitaire.

Avant la clôture de la séance par le secrétaire général académique, le professeur docteur Alphonse Nzomvuama a eu les mots justes pour remercier les membres du comité de gestion de l'UNIKIN, le jury et tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite du travail qu'il vient de réaliser.

Année scolaire 2021-2022 : l'UNICEF appuie la RDC dans la campagne de scolarisation des enfants

VÉRON K.

500 sacs d'écoliers, 100 cartons de cahiers, des stylos à bille, crayons, ainsi que 100 kits de lavage des mains, tel est l'apport symbolique du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) à la campagne de scolarisation des enfants pour l'année scolaire 2021-2022 lancée par le gouvernement de la République Démocratique du Congo, samedi 25 septembre 2021, à l'Ecole primaire Mobutu située dans le Domaine Agro-Industriel Présidentiel de la N'Sele (DAIPN).

Cette cérémonie qui s'est déroulée à quelques jours de la rentrée scolaire fixée au lundi 4 octobre a été présidée par la vice-ministre de l'Enseignement Primaire, secondaire et Technique (EPST). A cette occasion, elle



Le représentant de l'UNICEF en RDC remet un des kits scolaires à la Vice-ministre de l'EPST

a invité les parents à prendre une part active à cette campagne de scolarisation des enfants, filles et garçons, sans discrimination. «Nous interpelons les parents, en tant que partenaires éducatifs, pour

qu'ils prennent une part active à cette campagne de scolarisation des enfants et qu'ils s'imprègnent de l'importance de l'éducation des enfants», a-t-elle souligné.

Abondant dans le même

sens, le représentant de l'UNICEF en RDC, Edouard Beigbeder, a appelé le personnel enseignant à faciliter la tâche aux parents en gérant les ressources de l'école d'une manière efficace et transpa-

rente et en assurant la protection des enfants.

L'UNICEF rappelle à tous les acteurs œuvrant dans le secteur de l'éducation que le défi de tout gouvernement est de voir tous les enfants, y compris les plus vulnérables, les exclus et les marginalisés, bénéficier d'une éducation de qualité.

Au-delà du fait d'être un vrai besoin, cette éducation constitue un droit pour chaque enfant. Ainsi, pour atteindre cet objectif de l'éducation universelle il faut de l'engagement et de la responsabilité de toutes les parties prenantes. Notamment les enseignants, les autorités politico-administratives, décideurs, les organisations non gouvernementales, les institutions internationales et donateurs du gouvernement, etc.

COMPTE-RENDU DE LA VINGT-ET-UNIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 6)

La présence de ces éleveurs étrangers est à l'origine d'une tension entre les communautés locales à cause du comportement violent des intéressés.

Il a également fait état d'une propension de la population au recours à la justice populaire dont les victimes se comptent parmi la population civile aussi bien que les agents de l'ordre.

Les autorités politiques et administratives ainsi que les forces de défense et sécurité ont été instruites aux fins d'inviter les populations à faire confiance aux instances étatiques pour ce faire.

II.2. Situation sécuritaire

Le ministre de la Défense nationale et Anciens combattants a fait part au Conseil de la situation sécuritaire qui demeure également calme et sous contrôle des Forces de défense et de sécurité.

Dans quelques foyers d'insécurité qui persistent encore dans la partie Est du pays, les opérations militaires se poursuivent dans le cadre de l'état de siège. Autant l'ennemi innove dans son mode opératoire, autant les FARDC croissent en degré d'adaptation des moyens en leur disposition. L'objectif étant de restaurer la sécurité, la paix et l'autorité de l'Etat dans cette partie du territoire national.

Le ministre de la Défense nationale et Anciens combattants a également présenté au Conseil le bilan partiel de l'état de siège. Les groupes armés CODECO, FRPI, FPIC et ADF-MTN sont les principaux acteurs de l'insécurité qui sont traqués dans cette partie du pays.

Ils ont excellé dans les exactions sur la population, tueries, affrontements interethniques, interruption du trafic sur la RN27 et la RN 4 ainsi que le banditisme urbain.

Avant l'avènement de l'état de siège, la situation se présentait comme suit :

- le groupe CODECO occupait tous les sites miniers et imposait des taxes illégales dans sa zone d'influence ;
- le groupe FRPI occupait toute la partie sud de Bunia, commettant les mêmes exactions ;
- le FPIC, dérivé de CODECO partageant le même espace que ce dernier, y régnait en maître absolu ;
- les ADF, quant à eux, occupaient le sud d'Irumu et notamment les localités de Machini et Mapipa dans la chefferie de Boga, localités conquises jusqu'il y a peu et reprises par les FARDC.

A ce jour, les avancées majeures ont été enregistrées :

- Des offensives d'envergure ont été menées par les FARDC dans les espaces infestés, ce qui a permis la reprise du contrôle d'importantes localités ;
- Si l'Etat avait perdu le contrôle

de plusieurs localités dans le triangle de la mort situé dans le Nord, grâce à l'état de siège, les FARDC ont délogé les hors-la-loi dans tous leurs bastions dont la célèbre vallée de Mwalika et Mayangose.

- Dans le Nord-Kivu, plusieurs re-tranchements d'ADF ont été nettoyés et repris par les FARDC autant que 37 localités.

Le ministre de la Défense nationale et Anciens combattants a réitéré la détermination des forces de défense et de sécurité de mettre hors d'état de nuire ces ennemis du peuple congolais.

II.3. Évolution de la situation de la Pandémie à Covid-19

La vice-ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a dressé l'état de l'évolution de la situation de la pandémie à Covid-19.

Les opérations de vaccination se poursuivent et connaissent un grand engouement pendant que le Gouvernement poursuit la diversification de vaccins pour accroître le panel de choix du peuple congolais.

Dans le cadre de l'initiative Covax, un lot de 250 000 doses du vaccin Pfizer est arrivé à Kinshasa ce 23 septembre 2021 et il sera remis officiellement le 27 septembre prochain. Un autre lot de 400.000 doses du vaccin SINOVAC et 403.200 seringues du Gouvernement chinois est attendu à Kinshasa ce 29 septembre 2021.

La Gouvernement continue d'exhorter la population à observer scrupuleusement les mesures barrières et à se faire vacciner pour se protéger et protéger les autres.

S'agissant de l'épidémie de méningite à Banalia, la vice-ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a informé le Conseil des actions qui sont en cours.

Il s'agit entre autres de : l'acheminement de la ceftriaxone vers la zone de Santé de Banalia ; la mobilisation des ressources pour la réponse à cette épidémie auprès des partenaires techniques et financiers et du Gouvernement ; le renforcement de la surveillance et l'investigation des cas dans les aires de santé voisines du foyer de l'épidémie ; et la poursuite de la préparation de la vaccination contre la méningite.

Avant de clôturer son intervention, la vice-ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a fait le point au Conseil sur les avancées de la série de séances de travail qui a eu lieu avec le banc syndical des professionnels de santé.

II.4. Rapport de la mission gouvernementale dans le Kasai

Le ministre d'Etat, ministre

du Développement rural a présenté au Conseil le complément du Rapport de la mission de la délégation gouvernementale effectuée dans la province du Kasai suite à la pollution des rivières Tshikapa et Kasai. Par rapports aux missions assignées à chacun des membres de cette délégation, il en ressort que :

-Pour le ministère du Développement rural : les sites de forages d'eau, d'aménagement des sources et de fontaines ont été repérés dans les agglomérations longeant les rivières polluées et des états des besoins y relatifs ont été élaborés en vue d'améliorer l'accès à l'eau potable. Les routes de dessertes agricoles et quelques infrastructures socio-économiques de base ont été également visitées.

-Pour le ministère de la Pêche et Élevage : Le site devant servir à l'installation du Centre d'Alévinage a été identifié et payé. Les travaux d'aménagement des différents étangs sont en cours et très bientôt, la construction d'un bâtiment où seront installés les bureaux.

Il ne restera plus que l'approvisionnement en Alevins et en produits de la provenderie qui devront être commandés auprès d'une structure spécialisée à Kinshasa.

-Pour le ministère des Affaires sociales, Actions humanitaires et Solidarité nationale : l'assistance humanitaire d'urgence a été apportée et une évaluation approfondie de la situation avait été faite.

Un document de plaidoyer et de mobilisation des ressources du Trésor public en faveur des populations sinistrées a été élaboré. Un travail d'harmonisation avec d'autres Ministères concernés a été aussi réalisé en vue d'avoir un document consolidé reprenant tous les secteurs impliqués.

Pour consolider ces actions de réponse humanitaire, le Ministres concernés et les ministres en charge du Budget et des Finances se réuniront, dans les prochaines heures, autour du Premier Ministre.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa vingtième réunion tenue le vendredi 17 septembre 2021.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DES DOSSIERS (02 dossiers)

IV.1. Problématique de la fermeture des ports privés et clandestins

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières a indiqué, qu'à la suite

de la décision du Conseil des Ministres, une Commission interministérielle a étudié techniquement la problématique de la fermeture des ports illégaux et clandestins et proposé des solutions conséquentes.

Donnant le contenu du Rapport dressé par cette Commission interministérielle, le ministre des Transports, Voies de communication et Désenclavement a indiqué que l'exploitation illicite des ports et la spoliation des concessions de la SCTP SA et de la SNCC SA constitue un sérieux défi de gouvernance dans le secteur des transports maritime, fluvial et lacustre.

En effet, l'examen synthétique préliminaire de quelques dossiers des ports privés a porté essentiellement sur leur conformité aux textes qui régissent ces deux sociétés de l'Etat précitées, examen qui révèle clairement que l'exploitation empiète sur tout ou partie des concessions desdites sociétés.

Au cas par cas et par aire portuaire d'exploitation des biefs inférieurs et supérieurs, une liste non exhaustive des ports illégaux et clandestins a été présentée au Conseil. Et une série de recommandations a été formulée pour mettre fin à l'anarchie et parvenir à la restauration de l'autorité de l'Etat.

Après débat et délibérations, le Conseil a invité les autres Ministres sectoriels qui ont formulé des observations pertinentes sur cette question à s'impliquer pour enrichir techniquement ce travail en vue d'assurer une meilleure application de la décision de fermeture de ces ports.

IV.2. Etat des lieux de l'exécution technique et financière du contrat Sino-Congolais

Le ministre d'Etat, ministre des Infrastructures et Travaux publics a fait l'état des lieux de l'exécution technique et financière des projets d'infrastructures retenus dans le cadre du programme sino-congolais.

Sur un financement prévu de 3 milliards USD, le montant investi par la partie chinoise se chiffre à 825 millions USD (intérêts non compris). Ce qui dégage un taux d'exécution de 27,5% de ce deuxième volet du contrat sino-congolais. Ce montant a été affecté à l'exécution de 40 projets dont 27 sont achevés et 13 en cours d'exécution.

Un programme séquencé en six phases a été proposé pour le décaissement du solde de deux (2) milliards USD restants sur la période 2021-2025. D'où, la nécessité de libérer les tranches de 150 millions USD prévues pour

2021 et 300 millions USD pour 2022. Le ministre d'Etat, ministre des Infrastructures et Travaux Publics a aussi suggéré au Conseil de convaincre Sicomin SA, au regard des flux de trésorerie enregistrés, à revoir son plafonnement du financement des projets d'infrastructures actuellement chiffré à 1,053 milliard USD.

Abordant dans le même sens, la ministre des Mines, s'est penché sur l'exécution technique et financière du projet minier concerné par ce partenariat sino-congolais.

Il en ressort qu'environ 2,454 milliards USD a été jusqu'alors effectivement investis sur un financement prévu de 3,2 milliards USD, soit un taux d'exécution de 77%.

En ce qui concerne les problèmes majeurs d'ordre juridique, technique et financier constatés dans la convention de collaboration, la ministre des Mines a suggéré notamment une évaluation de l'exécution du projet minier par une Commission interministérielle pour déterminer les dépenses engagées dans la mise en œuvre du projet et de se rendre compte du taux réel de l'exécution de la convention en vue d'envisager le futur.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté à charge pour la Commission de soumettre les conclusions de ces travaux au Conseil dans deux semaines.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE PROJET DE TEXTES (01 Texte)

V.1. Projet de loi N°21/... du octobre 2021 portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire de la RDC.

En vue de permettre à nos Forces armées de poursuivre les opérations, le vice-ministre de la Justice et Garde des sceaux a présenté, à nouveau, le projet de loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 4 octobre 2021.

Après débats et délibérations, ce projet de Loi a été adopté.

Commencée à 11h20, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 17h29.

Pour le ministre de la Communication et Médias, porte-parole du Gouvernement en mission,

AUGUSTIN KIBASSA MALIBA LUBALALA
MINISTRE DES POSTES, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (PTNTIC)

Pour plus de transparence dans ses opérations, la BAD renforce son dispositif de contrôle

La Banque africaine de développement (BAD) a adopté un nouveau règlement pour renforcer sa redevabilité et son soutien au profit des populations touchées par ses opérations. Le nouveau règlement est le résultat de consultations internes et externes débutées en décembre 2019 dans le cadre de la 3^{ème} revue des politiques du Mécanisme de la Banque.

ECONEWS

Le Conseil d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement a approuvé, un nouveau règlement du « Mécanisme indépendant d'inspection (MII) », qui s'appelle désormais Mécanisme indépendant de recours (MIR), afin de renforcer sa redevabilité et son efficacité dans le traitement des plaintes provenant de personnes ou communautés affectées par les opérations financées par la Banque.

Le nouveau règlement est le résultat de consultations internes et externes débutées en décembre 2019 dans le cadre de la 3^e revue des politiques du Mécanisme de la Banque. Ces consultations publiques élargies étaient les premières organisées par le MII.

« Ce nouveau cadre d'orientation restructure le mécanisme de plaintes pour le rendre plus accessible, plus

efficace et plus prévisible, a souligné le directeur du Mécanisme, David Simpson. Il simplifie également la procédure de plainte, renforce sa transparence et fournit des lignes directrices plus claires pour la gestion des plaintes ».

Pour Stéphanie Amoako, associée principale aux politiques à « Accountability Council », une organisation internationale de la société civile qui soutient les communautés touchées par les projets financés par les institutions internationales, « le nouveau règlement de redevabilité, s'il est bien mis en œuvre, répondra mieux aux besoins des communautés sur le continent en levant les obstacles à l'accessibilité du MII. Il créera un processus plus équitable pour ceux qui utilisent le mécanisme ».

APERÇUS DU NOUVEAU RÈGLEMENT DU « MII »

Le Mécanisme a été restructuré. L'ancien modèle

de groupe d'experts externes est remplacé par une unité entièrement intégrée qui dirigera désormais toutes les fonctions de résolution des problèmes et de vérification de la conformité.

Le nouveau règlement renforce l'accessibilité pour les plaignants. Les plaintes pourront être désormais soumises par une seule personne et le Mécanisme conseillera les communautés sur la manière de déposer les plaintes en cas de nécessité.

Le nouveau règlement applique la tolérance zéro en matière de représailles contre les plaignants et proscrit toute menace, intimidation, harcèlement, violence ou discrimination à l'égard de ceux ou celles qui expriment leurs préoccupations par l'intermédiaire du Mécanisme indépendant de recours (MIR).

Le nouveau règlement prescrit à la Direction de la Banque africaine de développement de mieux vulgariser le « MIR » auprès des communautés affectées en mettant à leur disposition les informations sur le Mécanisme. Le nouveau règlement opérationnel approuvé par le Conseil d'administration de la Ban-

que : autorise le Mécanisme à initier des processus de vérification de la conformité dans certaines circonstances, même en l'absence d'une plainte officielle des communautés affectées ; accroît la participation des plaignants au processus de traitement des plaintes en leur donnant la possibilité de commenter les projets de rapport de vérification de la conformité avant leur soumission au Conseil d'administration ; engage le Mécanisme à mettre en place une procédure de plainte culturellement adaptée et tenant compte du genre ; permet au Mécanisme de recevoir une plainte même en cas d'ouverture de procédures judiciaires ou non judiciaires parallèles ; habilite le « MIR » à formuler des recommandations à la Banque sur les questions liées à la réparation et au recours lorsque des individus et des communautés subissent un impact négatif du fait des opérations financées par la Banque, et à veiller à ce que les accords conclus par les parties dans le cadre des activités de résolution de problèmes soient conformes aux normes internationales. Le nouveau règlement entrera

en vigueur, avec effet immédiat, et s'appliquera à toutes les nouvelles plaintes. Cependant, une période de transition raisonnable est prévue avant sa mise en œuvre pleine et entière. Le cas échéant, les plaintes en cours seront traitées au fil du temps, conformément au nouveau règlement.

Le Mécanisme indépendant de recours (MIR) offre aux individus ou aux communautés affectées par des opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement, un mécanisme indépendant à travers lequel ils peuvent faire part de leurs préoccupations, demander réparation et exiger que la Banque rende des comptes sur le respect de ses politiques et procédures en matière de redevabilité.

Le mécanisme de plainte de la Banque est opérationnel depuis 2006. Plus de 100 plaintes ont été reçues d'organisations de la société civile et de communautés affectées par des projets financés par la Banque. Le mandat du Mécanisme couvre à la fois les opérations du secteur public et privé du Groupe de la Banque.

Le Mali recadre sa stratégie de défense en se tournant vers la Russie

ECONEWS AVEC AFP

Le Premier ministre malien, Choguel Kokalla Maïga, a accusé samedi à l'ONU la France d'un « abandon en plein vol » avec sa décision de retrait du Mali de la force Barkhane, la Russie apportant un soutien explicite à sa volonté de « chercher de nouveaux partenaires », dont des « sociétés privées russes » paramilitaires.

« La nouvelle situation née de la fin de Barkhane, plaçant le Mali devant le fait accompli et l'exposant à une espèce d'abandon en plein vol, nous conduit à explorer les voies et moyens pour mieux assurer la sécurité de manière autonome avec d'autres partenaires », a expliqué Choguel Kokalla Maïga à la tribune de l'Assemblée générale de l'ONU, sans citer l'entreprise russe Wagner.

Il s'agit de « combler le vide que ne manquera pas de créer la fermeture de certaines emprises de Barkhane dans le nord du Mali », a précisé le Premier ministre, déplorant un « manque de concertation » de Paris et une an-

nonce « unilatérale » sans coordination tripartite avec l'ONU et le gouvernement malien.

« Le Mali regrette que le principe de consultation et de concertation, qui doit être la règle entre partenaires privilégiés, n'ait pas été observé en amont de la décision », a insisté le Premier ministre malien, en réclamant aussi « une posture plus offensive » des 15.000 Casques bleus de la mission Minusma face à une menace jihadiste accrue au Sahel.

Peu avant, le chef de la diplomatie russe, Sergueï Lavrov, avait confirmé que Bamako avait approché « des sociétés privées russes », lors d'une conférence de presse à l'ONU, tout en assurant que cela ne concernait en rien le gouvernement russe.

La France et l'Union européenne se sont inquiétées de cette orientation du Mali auprès de la Russie au cours d'échanges à New York, a indiqué Sergueï Lavrov.

« Les autorités maliennes se sont tournées vers une société militaire privée russe parce que, si je comprends bien, la France veut réduire significativement ses forces militai-

res qui devaient combattre les terroristes à Kidal (nord) », a dit le ministre russe. Les Français « n'y sont pas arrivés et les terroristes continuent de régner dans cette région », a-t-il ajouté dans une pique à l'égard de Barkhane.

« Tout cela se fait sur une base légitime », entre un « gouvernement légitime, reconnu par tous » et des entités qui « fournissent des services à travers des spécialistes étrangers », a-t-il fait valoir. « Nous n'avons rien à voir avec cela », a-t-il encore martelé, la Russie démentant systématiquement que des sociétés paramilitaires privées russes lui soient subordonnées.

« DÉGAGEZ ! »

Présent, entre autres, en Libye et en Centrafrique, où il est accusé d'exactions depuis le printemps, le groupe Wagner est soupçonné, notamment par Paris, d'agir pour le compte du Kremlin là où ce dernier ne veut pas apparaître officiellement.

« Au niveau gouvernemental, la Russie contribue aux capacités de défense militaires du Mali », a aussi

affirmé Sergueï Lavrov, évoquant la fourniture d'« équipements militaires techniques ». Et d'estimer : « Ce serait mieux de synchroniser l'action de l'Union européenne et de la Russie dans la lutte contre le terrorisme, non seulement au Mali mais aussi dans la région du Sahel et du Sahara ».

Treize pays européens, impliqués pour certains dans la coalition de forces spéciales Takuba au Mali, ont jugé inacceptable vendredi une éventuelle implication du groupe Wagner dans ce pays.

La France, l'Allemagne ou l'Estonie sont allées plus loin en avertissant qu'elles réexamineraient leur présence militaire au Mali si un accord était conclu.

Outre l'ONU, inquiète à mots couverts d'une arrivée de Wagner au Mali, l'UE, qui assure la formation de soldats maliens via sa mission UETM Mali, composée de 700 soldats de 25 pays européens, a averti qu'une implication de cette société russe affecterait « sérieusement » ses relations avec Bamako.

La France, engagée

depuis janvier 2013 au Sahel et qui a perdu 52 militaires au Sahel, dont le dernier vendredi, a décidé de réorganiser sa présence militaire autour d'un dispositif plus resserré, centré sur des frappes ciblées contre les chefs jihadistes et sur l'accompagnement des armées locales.

Les militaires français doivent ainsi quitter d'ici décembre les bases de Kidal, Tessalit et Tombouctou, dans le nord du Mali, et le nombre de troupes françaises déployées au Sahel devrait passer de plus de 5.000 hommes actuellement à 2.500 ou 3.000 d'ici 2023.

La ministre française des Armées Florence Parly a toutefois réaffirmé lundi à Bamako que la France ne quittait pas le Mali et qu'elle restait « déterminée » à y poursuivre la lutte anti-terroriste au côté des forces maliennes.

Le groupe Wagner fournit des services de maintenance d'équipements militaires et de formation, mais est également accusé de mercenariat et suspecté d'appartenir à un homme d'affaires proche du Kremlin, Evguéni Prigojine.

Joe Biden relance l'alliance avec les pays de l'Indo-Pacifique face à une Chine puissante

Après l'annonce d'une spectaculaire alliance militaire dans la zone indo-pacifique, le président des États-Unis, Joe Biden, continue à avancer ses pions dans la région, mais dans un format plus «informel», en recevant, vendredi dernier, les Premiers ministres d'Inde, du Japon et d'Australie.

ECONEWS AVEC EURONEWS

Le président américain, en quête d'alliances face à la Chine, veut réveiller ce format diplomatique, dit «Quad».

Après un sommet virtuel en mars, il l'a donc réuni à nouveau, pour la première fois en personne et à si haut niveau.

Depuis la Maison Blanche, Scott Morrison (Australie) ainsi que Yoshihide Suga (Japon) ont salué cette réunion qui vise selon eux à promouvoir «une région indo-pacifique libre et ouverte», la formule consacrée pour critiquer, sans la nommer, la Chine et ses ambitions dans la zone.

Narendra Modi (Inde) a lui insisté sur les «valeurs démocratiques partagées» des quatre partenaires.

«Nous sommes quatre démocraties de premier ordre, avec une longue histoire de coopération, nous savons comment faire avancer les choses», a dit leur hôte, Joe Biden.

Esquissé après le tsunami dévastateur de 2004 et formalisé en 2007, le «Dialogue quadrilatéral de sécurité» a longtemps été somnolent.

«PIVOT»

En le réanimant, Joe Biden poursuit en quelque sorte le «pivot vers l'Asie» de la politique étrangère américaine, déjà cher à Barack Obama.

Mais après l'annonce spectaculaire du partenariat militaire AUKUS avec le Royaume-Uni et l'Australie - et de son contrat de sous-marins qui a fait enrager la France - Washing-

ton veut présenter le «Quad» sous un jour consensuel.

Il s'agit d'un cénacle «informel» et «intime» destiné à «développer de meilleurs canaux de communication», ont indiqué de hauts responsables de la Maison Blanche lors d'un entretien avec des journalistes.

Il n'y a pas de visée «militaire», ont-ils martelé, assurant que le «Quad» serait «complémentaire» d'autres initiatives régionales, en réponse à une question sur son articulation avec l'ASEAN.

Certains membres de cette organisation réunissant dix nations de l'Asie du Sud-Est redoutent en effet que l'offensive américaine dans la région ne conduise à une escalade avec la Chine.

Scott Morrison a assuré devant la presse que les membres du «Quad» étaient prêts à faire face à «toute pression qui toucherait l'un d'entre nous», et d'ajouter: «Nous voulons que tous les

pays de l'Indo-Pacifique aient cette opportunité» parce qu'ils «attachent de l'importance à leur souveraineté».

SEMI-CONDUCTEURS, VACCINS, CLIMAT

Vendredi, le «Quad» a évoqué des chantiers économiques, environnementaux et la lutte contre la pandémie.

Les quatre partenaires veulent lancer une initiative pour protéger les approvisionnements de semi-conducteurs, ces composants électroniques indispensables tant aux machines à laver qu'aux avions ou aux Smartphones, que nombre d'industriels dans le monde peinent à se procurer actuellement. Ils entendaient aussi parler, en vrac, de 5G, de cybersécurité, d'échanges universitaires, de projets dans l'espace, de pêche, de vaccins...

«Pour Washington, le défi est de dépasser le seul paradigme sécuritaire et d'améliorer nettement la po-

sition économique de l'Amérique en Asie du Sud-Est», estime Jonathan Stromseth, spécialiste de la région, dans une note publiée par l'institut de réflexion Brookings.

Il estime que l'effort pour ranimer le «Quad» est «emblématique» de «l'approche de l'administration Biden face à la Chine, présentée comme concurrentielle quand il le faut, coopérative quand c'est possible, et dans la confrontation quand c'est nécessaire».

Joe Biden, s'il a gardé face à la Chine une ligne dure, peu ou prou comparable à celle de Donald Trump, aborde différemment la confrontation avec Pékin.

Le président américain, qui veut dépasser le seul face-à-face entre les deux superpuissances, espère réveiller le jeu des alliances, et inciter ses partenaires traditionnels à prendre face à la Chine des positions franches.

Huawei : la directrice financière, assignée au Canada, a été libérée

ECONEWS

La saga diplomatique-judiciaire a pris fin. Après plusieurs années de détention, dans ce qui a été qualifié de «diplomatie des otages», la directrice financière du géant chinois des télécoms Huawei, Meng Wanzhou, a été libérée par le Canada. Depuis Vancouver, samedi 25 septembre, elle a pris l'avion, après trois ans d'assignation à résidence dans cette même ville. De cette façon, elle a échappé à une extradition vers les États-Unis, qui voulaient la juger pour fraude bancaire. Dans le même temps, les Canadiens Michael Spavor et Michael Kovrig, emprisonnés en Chine, ont été libérés.

Ces «trois dernières années, ma vie a été bouleversée», a déclaré devant la presse Meng Wanzhou, 49 ans, surnommée la «princesse» de Huawei, qui a toujours nié les accusations et a plaidé «non coupable» ce vendredi. De son côté, Huawei a affirmé qu'il «se défendrait» contre les allégations de la justice américaine selon lesquelles il a contourné les sanctions contre l'Iran, après l'abandon par les autorités américaines des accusations de fraude à l'encontre de la cadre supérieure Meng Wanzhou. «Huawei continuera à se défendre contre ces allégations devant le tri-

bunal du district Est de New York», a déclaré l'entreprise dans un communiqué, alors que celle-ci rentrait en Chine.

«UN INCIDENT PUREMENT POLITIQUE»

Depuis son avion, Meng Wanzhou a posté un message sur les réseaux sociaux chinois remerciant «le parti et le gouvernement». «C'est cette nuance de rouge brillant chinois qui [...] me conduit sur le long chemin du retour», a-t-elle écrit. Quant aux «deux Michael», comme ils sont appelés dans leur pays, c'est le Premier ministre Justin Trudeau qui a annoncé vendredi à la presse la fin de leur détention. «Il y a 12 minutes, Michael Kovrig et Michael Spavor ont quitté l'espace aérien chinois, en route pour la maison», a-t-il dit, sans vouloir donner de détails sur les circonstances de leur libération, car «c'est une opération actuellement en cours».

Les deux Canadiens Michael Kovrig et Michael Spavor sont arrivés au Canada ce samedi matin, où ils ont été accueillis par le Premier ministre Justin Trudeau. Les deux hommes, relâchés peu après le départ de Meng Wanzhou pour la Chine, ont atterri à Calgary, dans l'ouest du pays. D'après les images diffusées par la chaîne CTV, le Premier ministre les a enlacés sur le tarmac.

Les «deux Michael» ont

été arrêtés quelques jours seulement après Meng Wanzhou pour ce qu'Ottawa a qualifié d'accusations d'espionnage «inventées de toutes pièces». De son côté, Pékin a qualifié le cas de Meng Wanzhou d'«incident purement politique». Le secrétaire d'État américain, Antony Blinken, a rapidement salué la décision des autorités chinoises de libérer les deux Canadiens après leur détention «arbitraire».

«UNE ÉPINE DE MOINS»

Le départ de Meng Wanzhou pour la Chine est la concrétisation d'un accord spectaculaire rendu public ce vendredi par un tribunal de New York entre le ministère de la Justice et le mastodonte chinois des télécoms. Lors d'une audience publique du tribunal fédéral de Brooklyn, le représentant du ministère de la Justice David Kessler avait proposé de «reporter» jusqu'au 1^{er} décembre 2022 les «poursuites» engagées depuis fin 2018 contre Meng Wanzhou, notamment pour «complot» en vue de commettre une «fraude bancaire».

L'accord, entériné et qualifié de «sérieux» par le tribunal fédéral de Brooklyn - que le Wall Street Journal a été le premier à dévoiler - prévoyait aussi que Washington recommande à Ottawa de faire «libérer» Meng Wanzhou

et abandonne de facto toute demande d'extradition. La justice américaine accusait le numéro 2 du géant chinois des télécoms d'avoir menti à un cadre de la banque HSBC lors d'une rencontre à Hongkong en 2013, à propos des liens entre le groupe chinois et une filiale nommée Skycom qui vendait des équipements à l'Iran, exposant l'établissement à des sanctions américaines.

«LA DIPLOMATIE DES OTAGES FONCTIONNE»

Selon le ministère de la Justice, Meng Wanzhou a reconnu qu'elle avait fait à l'époque «de fausses déclarations» et «dissimulé la vérité» au cadre de HSBC sur les «activités de Huawei en Iran». Si l'accord en justice n'est pas contesté ou rompu d'ici le 1^{er} décembre 2022, les poursuites seront définitivement abandonnées, selon Washington. En Chine, le fait que Meng Wanzhou a reconnu les faits a été effacé d'internet.

L'agence de presse d'État Xinhua a déclaré qu'elle rentrait en Chine «grâce aux efforts incessants du gouvernement chinois», tandis que le rédacteur en chef du journal d'État Global Times l'a déclarée «libérée après avoir plaidé non-coupable». Les médias d'État n'ont pas mentionné la libération des deux Canadiens.

Pékin de son côté a qualifié ce samedi les accusations portées contre Meng Wanzhou d'inventées, assurant qu'il s'agissait de «persécution politique». «La soi-disant allégation de fraude contre Meng Wanzhou est totalement inventée», a déclaré le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, cité par la chaîne d'État CCTV.

Même si les liens entre le Canada et la Chine «ne reviendront probablement pas à ce qu'ils étaient auparavant», estime l'ancien ambassadeur canadien en Chine, Guy Saint-Jacques, la résolution de cette affaire signifie «une épine de moins» dans les relations bilatérales. Mais le fait que la libération de Michael Kovrig et Michael Spavor coïncide avec celle de Meng Wanzhou «confirme bien qu'il s'agissait d'une diplomatie des otages», considère-t-il.

«Je pense que cela enverra probablement la mauvaise leçon à la Chine», renchérit Lynette Ong, professeure associée de sciences politiques à l'université de Toronto, «que la diplomatie des otages fonctionne».

Huawei a déclaré samedi, dans un communiqué, qu'il «continuera à se défendre» contre les allégations de la justice américaine selon lesquelles il aurait contourné les sanctions contre l'Iran.

Linafoot D1 : Lupopo et Mazembe rassurent, DCMP et Sanga Balende sombrent

Champion en titre de la Linafoot (Ligue nationale de football), le TP Mazembe a envoyé dimanche un message clair à ses concurrents en étrillant dans son stade de Kamalondo Sans Majesté Sanga Balende (4-0). Lupopo a battu à Likasi le promu, US Panda. Mauvais début de championnat pour le DCMP qui a sombré face au FC Blessing de Kolwezi.

ECONEWS

Pour la 27^{ème} édition de la Linafoot (Ligue nationale de football), le Tout Puissant Mazembe a envoyé un message clair à ses concurrents. Mazembe se bat pour le titre. Dimanche, c'est Sa Majesté Sanga Balende qui a subi la loi du club de Moïse Katumbi Chapwe. Score final de la rencontre : 4-0.

Si les Anges et or de Mbuji mayi ont fait preuve de résistance en première période encaissant juste un but de Jean Baleke, la seconde période a vu l'édifice Sanga Balende s'effondrer comme un château de cartes. Tandis Mwape, Rainford Kalaba et Issama Mpeko se sont invités au festival offensif pour porter la note à 4-0.

Après son match nul face à Lubumbashi Sport, Sanga Balende est tombé sur un mastodonte.

FC LUPOPO BAT IN EXTREMIS US PANDA

Dimanche, au stade Père Augustin de Kikula à Likasi, c'est au bout du suspense que les Cheminots du FC Lupopo ont acquis leur victoire face au promu de l'US Panda.

En première période, il a fallu attendre le temps additionnel pour voir les Cheminots trouver le chemin des filets grâce à Héritier Kasongo. La seconde partie a été plus emballante. A cinq minutes de la fin du match, les Bombardiers de l'US Panda ont réussi à ramener le score à égalité, avant de recacher pour prendre enfin un but dans le temps additionnel d'une frappe limpide et imparable du numéro 20. Score final : 2-1.

Motif de fierté pour le tout nouveau président de FC Lupopo, le gouverneur Jacques Kyabula qui a, d'ailleurs, fait le déplacement de Likasi, son fief électoral.

DON BOSCO CLOUE LUBUMBASHI SPORT

Devant le FC Lubumbashi Sport, le Cercle Sportif Don Bosco a fait l'essentiel pour son 3^{ème} match de la saison en Linafoot D1.

Alors que les Kamikazes avaient les idées dans les vestiaires, Don Bosco en a profité pour marquer deux buts dans les dix premières minutes de la rencontre : Fily



Jacques Kyabula, président de FC Lupopo, a assisté dimanche à la victoire de son club dans son fief électoral de Likasi (Haut-Katanga)

Traoré sur penalty à la 2^{ème} minute et Kino Mwelwa à la 7^{ème}. C'est en seconde période que les Kamikazes vont réduire la marque (2-1).

Après un nul face à Sanga Balende, Lubumbashi Sport enregistre sa deuxième défaite en trois journées de championnat. Le Cercle Sportif Don Bosco renoue, de son côté, avec le succès.

DCMP TOMBE DEVANT BLESSING

Le FC Blessing a fait chuter l'un des favoris de cette saison. Le Daring Club Motema Pembe s'est incliné (1-0) vendredi lors de la 2^{ème} journée de la ligue 1 congolaise.

Les Bénis avaient promis un match difficile aux Immaculés et ils l'ont fait. Au Stade Dominique Diur, ils ont créé la sensation du week-end en venant à bout des Verts et blanc de la capitale. Les immaculés ont joué trop facile face au FC Blessing ratant toutes les occasions.

Cette contre-performance suscite l'amertume du coach Laudeut qui rejette la responsabilité sur son équipe.

«On est battu par nous-mêmes... On a péché dans la précipitation. Il y a eu un excès de confiance», a-t-il déclaré.

La maladresse de l'attaque du DCMP s'est payée chère. Et derrière, les Bénis ouvrent le score contre toute attente par Laurent Mwanza qui d'un tir anodin, donne l'avantage aux siens. Ce but sera l'unique de la rencontre et le FC Blessing l'emporte sur le score de 1-0. Les Bénis s'offrent 3 points et totalisent 4 points en deux matchs, tandis que le DCMP compte trois points après cette défaite.

LA LINAFOOT MODIFIE LE CALENDRIER DU CHAMPIONNAT

Le comité de gestion de la Linafoot a modifié le calendrier du 27^{ème} championnat en raison de nouvelles dates des

compétitions interclubs de la Confédération africaine de football (CAF), indique un communiqué de presse du secrétariat de cette entité sportive parvenu vendredi, à l'ACP.

Selon la source, il s'agit d'une série de 10 rencontres à raison de sept, toutes programmées du 3 au 11 octobre prochain à Kinshasa, au stade des Martyrs de la Pentecôte et de trois à Lubumbashi, au stade TP Mazembe.

Le comité de gestion de la Linafoot, qui a procédé au réajustement du calendrier du championnat national, a invité les clubs et les officiels concernés à prendre les dispositions qui s'imposent. Au regard de ce réajustement, les rencontres sont programmées de la manière suivante :

Dimanche 3 octobre 2021: TP Mazembe-Blessing FC (15H30') au stade Mazembe et AS V. Club-JSK (15H30') au stade des Martyrs de la Pentecôte;

mercredi 6 octobre 2021: Motema Pembe-AC Rangers (13H30') et AS V. Club-AS Simba (15H30') au stade des Martyrs de la Pentecôte;

jeudi 7 octobre 2021: Renaissance du Congo - Maniema Union (15h30') au stade des Martyrs;

vendredi 8 octobre 2021: Don Bosco-Mazembe (15H30') au stade TP Mazembe, Jeunesse Sportive de Kinshasa-Maniema Union (13H30') et Motema Pembe-Dauphin Noir (15H30') au stade des Martyrs de la Pentecôte ;

lundi 11 octobre 2021: AC Rangers-AS V. Club (15h30') au stade des Martyrs ;

mercredi 13 octobre 2021: Mazembe-AS Simba (15H30') au stade TP Mazembe.

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa / Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :

kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
Olivier Dioso
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011
Joël KABATA

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

Cyclisme : les Mondiaux 2025 au Rwanda, une première en Afrique

ECONEWS AVEC AFP

Les championnats du monde de cyclisme sur route 2025 auront lieu au Rwanda, une première en Afrique, a annoncé, jeudi dernier, la Fédération rwandaise de cyclisme.

Le congrès de l'Union cycliste internationale (UCI), qui s'est tenu vendredi à Louvain (Belgique), a entériné la décision avant son officialisation, a-t-on appris auprès de la fédération internationale.

Deux candidatures, le

Rwanda (Kigali) et le Maroc (Tanger), étaient en lice pour ces premiers championnats du monde de cyclisme organisés en Afrique. Le comité directeur de l'UCI a opté sans surprise pour la candidature de Kigali qui partait grande favorite.

Le président de l'UCI, le Français David Lappartient, avait annoncé, dès le début de son premier mandat en 2017, sa volonté d'organiser les Mondiaux route, l'événement-phare de l'UCI, en Afrique.

Tous les autres conti-

nents ont déjà accueilli les championnats du monde route. Après la Flandre, qui accueille cette semaine les compétitions, les prochaines éditions auront lieu en 2022 en Australie (Wollongong), en 2023 en Ecosse et en 2024 en Suisse.

Le Tour du Rwanda, pour lequel s'est déplacé, en mai dernier, David Lappartient, est l'un des principaux événements cyclistes en Afrique, et attire chaque année une grande foule sur des parcours sélectifs typés grimpeurs ou puncheurs.

Les premiers championnats du monde de cyclisme remontent aux années 20, avec les amateurs en 1921 à Copenhague au Danemark, puis les professionnels en 1927 en Allemagne (Nürburgring).

L'Amérique du Sud a accueilli pour la première fois l'épreuve en 1977 (Venezuela, à San Cristobal), et l'Amérique du Nord en 1986, à Colorado Springs (Etats-Unis). L'Asie les a organisés pour la première fois en 1990 au Japon (Utsunomiya), et l'Océanie en 2010, à Geelong près de Melbourne.

Après la gratuité de l'éducation de base, le Gouvernement annonce le lancement de la couverture santé universelle

Le cap de la gratuité de l'enseignement de base ayant été franchi, le Gouvernement s'est fixé un nouveau défi : réussir la couverture de la santé universelle. Autour du Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, l'équipe d'experts se met déjà en place pour réussir ce grand challenge. Samedi à la Primature, le Premier ministre a eu des entretiens avec le conseiller spécial du Chef de l'Etat en charge de la couverture santé universelle, Dr Roger Kamba. Le chef du Gouvernement a pris l'engagement de convoquer, très rapidement, la première réunion du comité de pilotage du Conseil national de la couverture santé universelle et de lancer, dans un plus bref délai, sa mise en œuvre. Il s'agit de répondre à un engagement électoral du Président de la République, après avoir gagné la bataille de l'éducation de base qui a ramené sur le chemin de l'école des millions d'enfants non scolarisés.



Le Premier ministre lors de la réunion d'évaluation du samedi 25 septembre 2021

ECONEWS AVEC PRESSE/ PRIMATURE

Le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, va bientôt lancer la mise en œuvre de la couverture santé universelle en République démocratique du Congo. C'est ce qui ressort de l'entretien que le chef du Gouvernement a eu, le samedi 25 septembre 2021 à la Primature, avec le conseiller spécial du Chef de l'Etat en charge de la couverture santé universelle, Dr Roger Kamba, reçu en audience en compagnie de la

vice-ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, Véronique Nkulu, et des membres du Bureau international du travail (BIT).

La mise en œuvre de la couverture santé universelle doit permettre à la population congolaise d'avoir accès aux soins de santé de qualité et surtout sans se ruiner financièrement. Le Dr Kamba l'a déclaré dans l'interview accordée à la presse au sortir de cette audience.

«L'opinion doit retenir qu'il y a un programme majeur du Président de la République qui est mis en œuvre, par le Premier Ministre au travers de ses

ministres sectoriels, qui est celui de la couverture santé universelle. Ce programme doit permettre à la plupart, pour ne pas dire à toute la population congolaise, d'avoir accès aux soins de santé de qualité et surtout sans se ruiner financièrement», a-t-il dit.

La rencontre de ce jour a eu pour but de permettre aux acteurs impliqués dans ce processus à avoir la même compréhension avant la mise en œuvre de ce programme. Surtout que le Premier ministre est en charge de la mise en œuvre effective du programme du Gouvernement,

il fallait que tout passe par lui.

«Pour la mise en œuvre de ce programme, il fallait un dialogue pour que nous tous nous ayons la même compréhension. C'est pour cela que nous sommes avec le vice-ministre de la Santé Publique. Et nous avons été accompagnés par le Bureau international du travail dans ce processus de dialogue ; parce qu'ils en ont l'habitude au niveau international. Le Premier Ministre a accueilli cette visite de présentation de la synthèse de notre atelier avec beaucoup de responsabilité parce que c'est lui qui est en

charge effectivement du programme du Gouvernement et de sa mise en œuvre. Il fallait qu'on passe par lui. De toute façon, c'était sur son appel, sur sa convocation, pour pouvoir lancer ce processus de manière très pratique et de manière très opérationnelle», a renchéri le conseiller spécial du président de la République.

Tout en encourageant ses hôtes à continuer à œuvrer pour la réussite de ce programme, le Chef du Gouvernement a pris l'engagement de convoquer, très rapidement, la première réunion du comité de pilotage du Conseil national de la couverture santé universelle et de lancer, dans un plus bref délai, sa mise en œuvre.

«Le Premier ministre a accueilli notre visite avec beaucoup de satisfaction. Il nous a beaucoup encouragés à continuer. D'ailleurs, il s'est engagé à convoquer, très rapidement, la première réunion du comité de pilotage du Conseil national de la couverture santé universelle et de lancer la mise en œuvre de la couverture santé universelle», a conclu Dr Roger Kamba.

Lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre : le plaidoyer du Rénadef

A.F.

Le réseau national des ONG pour le développement de la femme (Rénadef) a organisé, le vendredi 24 septembre à Kinshasa, une conférence de presse sur les violences sexuelles basées sur le genre en rapport avec la santé reproductive.

Dans son exposé, la coordinatrice nationale du Rénadef, Mme Marie Nyombo Zaina, a rappelé la lutte que sa structure mène sur le terrain pour sensibiliser la population aux méfaits des violences sexuelles dans la vie. A ce sujet, elle a appelé à l'implication de tous les acteurs si l'on veut éradiquer ce fléau aux conséquences néfastes sur la santé. Ce travail de sensibilisation nécessite des moyens financiers conséquents pour bien mener cette action, a-t-elle fait valoir. Avant de noter que la RDC possède beaucoup de lois qui condamnent les auteurs de ces actes, mais certaines d'entre elles ne sont pas appliquées, a déploré Mme Zaina. C'est pourquoi, on assiste à l'accroissement du



La coordinatrice nationale du Rénadef, Mme Marie Nyombo Zaina

taux de violences sexuelles dans notre pays.

Pour elle, ces violences sexuelles basées sur le genre sont à la base des inégalités sociales qui sévissent dans notre société. Lesquelles discriminations font que la femme soit considérée comme un être inférieur par rapport à l'homme. Ses droits sont bafoués. Ce sont ces considé-

rations que nous devons combattre, a recommandé la coordinatrice nationale du Rénadef.

A son avis, les violences sexuelles sont à combattre, car elles constituent un boulevard des maladies sexuellement transmissibles dans nos milieux de vie. A ce propos, le Rénadef a répertorié beaucoup de cas.

Pour mener à bien cette lutte, le Rénadef a besoin de moyens financiers conséquents. A ce stade, elle a lancé un appel pathétique à l'endroit du gouvernement congolais et aux partenaires extérieurs afin de soutenir les actions menées sur le terrain par sa plateforme.

Saisissant cette opportunité, Mme Nyombo Zaina a remercié le Fonds mondial pour son accompagnement depuis des années. Grâce à son appui, le Rénadef parvient à mener ses actions dans quelques provinces du pays.

S'adressant à la population, elle a déploré l'indifférence de certaines personnes face aux cas de violences sexuelles. Et d'ajouter que c'est mieux de dénoncer ces actes si l'on veut les combattre. Ces femmes et filles qui sont violées sont nos mères, nos sœurs, voire nos enfants. Ici, elle a condamné les actes sexuels commis par les élèves du collège Saint Georges de Kintambo. Ce comportement est une honte pour les parents et la société congolaise. D'où l'implication du gouvernement congolais appelé à tout mettre en

œuvre pour combattre ce genre de comportement.

De son côté, Me Serge Tamundele a mis l'accent sur la place des lois dans la prévention de tous les maux qui rongent la société. A l'instar de Mme Zaina, il a démontré que beaucoup de lois ne sont pas respectées. Cependant, il a invité les Congolais à dénoncer les cas de violences sexuelles dans leur entourage. Une fois observés, les cas de violences sexuelles doivent être dénoncés et orientés vers des cliniques juridiques pour le suivi. Depuis quelque temps, ces cliniques qui travaillent dans des conditions difficiles sont parfois débordés.

C'est ici aussi l'occasion d'interpeller les pouvoirs publics qui doivent mettre des moyens financiers à leur disposition pour un travail de qualité. Constat : des cas de violences sexuelles se sont multipliés pendant cette période de la pandémie de Covid-10. D'où l'interpellation de tous. La question du genre doit préoccuper tout le monde. Chacun dans son rayon d'action, a souligné Me Serge Tamundele.